



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Demande de subvention ASSE BAZONCOURT

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier émanant de l'ASSE de BAZONCOURT sollicitant une subvention pour l'organisation de la fête de fin d'année des écoles. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 130 € pour aider au financement de cette manifestation.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Indemnités Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

- Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements, et des régions,
- Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,
- Vu l'autorité interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Que cette indemnité sera allouée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Monsieur Christian Thomas, receveur municipal,
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux maximum

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »

de
SORBEY

N° 13.22



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Agent administratif : poste saisonnier (mise à jour du site internet de la commune)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter un agent non titulaire pour
exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier ou occasionnel.
Cet agent sera chargé de la mise à jour du site internet de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste d'agent des services administratifs non titulaire, pour exercer des fonctions correspondant à un besoin occasionnel,
- de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 413, majoré 369, à raison de 19 heures par semaine, soit 19/35^e
- autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Contrat de maintenance défibrillateur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 février 2012 décidant l'acquisition d'un défibrillateur.

Il convient à présent de souscrire un contrat annuel de maintenance pour ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire un contrat avec la société DEFIBFRANCE
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : **CCPP : Composition conseil communautaire à partir de 2014**

Considérant la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,

Considérant que la loi prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, destinées à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014,

Considérant qu'en application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- par une procédure de droit commun
- par une procédure reposant sur un accord local

Considérant que les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont définies à l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le nombre et la répartition des délégués, tels qu'ils s'appliqueront après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014, comme suit :

Communes	Population Municipale 2013	Délégués Titulaires	% population	% Conseil
Courcelles-Chaussy	3041	6	25.23	15
Retonfey	1339	3	11.11	7.5
Montoy-Flanville	1115	3	9.25	7.5
Courcelles-sur-Nied	973	2	8.07	5
Pange	930	2	7.71	5
Silly-sur-Nied	679	2	5.63	5
Ogy	563	2	4.67	5
Marsilly	501	2	4.16	5
Bazoncourt	494	2	4.10	5
Servigny-les-Raville	360	2	2.99	5
Maizeroy	339	2	2.81	5
Sorbey	326	2	2.70	5
Sanry-sur-Nied	321	2	2.66	5
Colligny	310	2	2.57	5
Coincy	306	2	2.54	5
Raville	259	2	2.15	5
Maizery	199	2	1.65	5
	12055	40	100.00	100

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucien

OBJET : CCPP : Modification des statuts de l'intercommunalité

Le Conseil Municipal :

- Vu l'arrêté préfectoral N° 2005-DCRL/1-033 du 10 novembre 2005 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) et les statuts annexés,
- Vu l'avis favorable de la commission « aménagement de l'espace – développement économique » réunie le 30 avril 2013,
- Vu l'avis favorable de la commission « Services à la personne » réunie les 3 et 14 mai 2013,
- Vu l'avis favorable de la commission « Environnement de développement durable » réunie le 27 février 2013,
- Vu l'exposé du Président concernant les projets de modifications et d'extension de compétences de la CCPP, comme suit :

Modification de compétences :

Groupe de compétences obligatoires

2^{ème} groupe : Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :

- Création, extension et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones de :

- Courcelles-Chaussy : dans le prolongement de la zone existante, la section 31, en face de la déchetterie, rue St Jean ;

- ▶ Montoy-Flanville, Coincy : extension de la zone existante, à droite de la RN3 dans le sens Metz-Saint Avold, lieu-dit « sur les vignes de Coincy »
- ▶ Coincy : dans le prolongement de la zone actipôle existante, à l'arrière de ladite zone, entre les RD4 et 603.

(Complément à la compétence initiale)

- Aider les projets de développement agricole, artisanal, commercial, industriel, notamment par :

- ▶ la construction de bâtiments destinés à l'accueil des entreprises (location ou location-vente) ;
- ▶ des opérations groupées d'aménagement foncier ;
- ▶ des opérations de rénovation de l'artisanat et du commerce

(Modification de la compétence intitulée « aider les projets de développement agricole, artisanal, commercial, industriel (en particulier dans le cadre d'opérations groupées d'aménagement foncier, d'opérations de rénovation de l'artisanat et du commerce, de pépinières d'entreprises, de bâtiments-relais) »)

Groupe de compétences facultatives

- créer, animer et gérer des équipements pour la petite enfance :

- ▶ un relais d'assistants maternels ;
- ▶ les structures d'accueil dont le rayonnement dépasse le cadre strictement communal

(Modification de la compétence intitulée « optimiser et développer des équipements pour la petite enfance (par la création de crèches) »)

Extension de compétence :

Groupe de compétences optionnelles

1^{er} groupe : protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie :

- collecte, élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement éolien

(Modification de la compétence intitulée « 1^{er} groupe : Protection et mise en valeur de l'environnement »)

Après délibération :

Adopte la modification et la nouvelle formulation de ces compétences.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Salle socioculturelle : fixation des tarifs de location

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location de la nouvelle salle socioculturelle comme
suit :

- VOIR TABLEAU CI-JOINT -

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »

Prix de location de la salle socioculturelle de Sorbey

	SALLE (tables et chaises)	EXTERIEURS		SALLE + CUISINE + VAISSELLE	SALLE (tables et chaises)	HABITANTS DE SORBÉY	
		SALLE + CUISINE	SALLE + CUISINE + VAISSELLE			SALLE + CUISINE	SALLE + CUISINE + VAISSELLE
Week End	450 €	550 €	550 € 40 personnes + 20 € = 570 € 80 personnes + 30 € = 580 € 120 personnes + 50 € = 600 €	40 personnes + 20 € = 590 € 80 personnes + 30 € = 600 € 120 personnes + 50 € = 620 €	350 €	450 €	450 € 40 personnes + 20 € = 470 € 80 personnes + 30 € = 480 € 120 personnes + 50 € = 500 €
vendredi 17 h au lundi 9h	avec vidéo + 20 € 470 €	avec vidéo + 20 € 570 €	avec vidéo + 20 € 590 € 80 personnes + 30 € = 600 € 120 personnes + 50 € = 620 €	avec vidéo + 20 € 370 €	avec vidéo + 20 € 470 €	avec vidéo + 20 € 490 € 80 personnes + 30 € = 500 € 120 personnes + 50 € = 520 €	
Journée	300 €	400 €	400 € 40 personnes + 20 € = 420 € 80 personnes + 30 € = 430 € 120 personnes + 50 € = 450 €	200 €	300 €	300 € 40 personnes + 20 € = 320 € 80 personnes + 30 € = 330 € 120 personnes + 50 € = 350 €	
J 9 h à J+1 9h	avec vidéo + 20 € 320 €	avec vidéo + 20 € 420 €	avec vidéo + 20 € 440 € 80 personnes + 30 € = 450 € 120 personnes + 50 € = 470 €	avec vidéo + 20 € 220 €	avec vidéo + 20 € 320 €	avec vidéo + 20 € 340 € 80 personnes + 30 € = 350 € 120 personnes + 50 € = 370 €	
Réunion (semaine)	150 € avec vidéo + 20 € 170 €		250 € 40 personnes + 20 € = 270 € 80 personnes + 30 € = 280 € 120 personnes + 50 € = 300 €	100 € avec vidéo + 20 € 120 €		150 € 40 personnes + 20 € = 170 € 80 personnes + 30 € = 180 € 120 personnes + 50 € = 200 €	
Obsèques	50 €		150 € 40 personnes + 20 € = 170 € 80 personnes + 30 € = 180 € 120 personnes + 50 € = 200 €	GRATUIT		avec vidéo + 20 € 190 € 80 personnes + 30 € = 200 € 120 personnes + 50 € = 220 €	
NOUVEAU	600 € avec vidéo + 20 € 620 €		700 € 40 personnes + 20 € = 720 € 80 personnes + 30 € = 730 € 120 personnes + 50 € = 750 €	450 € avec vidéo + 20 € 470 €		550 € 40 personnes + 20 € = 570 € 80 personnes + 30 € = 580 € 120 personnes + 50 € = 600 €	
CAUTION		1 000 €				1 000 €	
CAUTION avec vidéo		+ 1 200 = 2 200 €				+ 1 200 = 2 200 €	

GRATUIT
(paiement vaisselle cassée)



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Travaux renforcement réseaux et enfouissement éclairage public – marché de travaux

Madame le Maire fait le point sur l'évolution du dossier concernant les travaux de renforcement des réseaux et l'enfouissement de l'éclairage public.

Un appel d'offres a été lancé le 31 mai 2013. La commission d'appel d'offres au cours de sa séance du 18 juin 2013 a déclaré cet appel d'offres fructueux et a décidé l'attribution des travaux à l'entreprise SLEE pour un montant HT de 182 649,00 € soit 218 448, 25 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à intervenir dans la signature du marché à passer avec l'entreprise SLEE pour l'exécution des travaux.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Travaux électriques et aménagements paysagers – Demande de subvention
PACTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet concernant les travaux électriques et les aménagements paysagers prévu en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le projet pour un montant HT de 293 174, 04 €
- AFFECTE la dotation garantie du PACTE 57, soit 35 411 € sur ce projet
- SOLLICITE du Conseil Général une subvention au titre du PACTE 57
- PRECISE que cette opération est inscrite au budget 2013
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents aux demandes de subvention
- PRECISE que les travaux ne débiteront qu'après réception des notifications de subventions

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Travaux éclairage public – demande de subvention ADEME

Concernant les travaux d'éclairage public, la Commune est actuellement en recherche de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une subvention auprès de l'ADEME pour aider au financement de ce projet, d'un montant HT de 17 100 €.
- PRECISE que cette opération est inscrite au budget 2013
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention
- PRECISE que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : URM – Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP)

En vertu des dispositions de l'article 4b) du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution de l'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés, le concessionnaire est « tenu de s'acquitter auprès des communes de la concession des redevances dues en raison de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'électricité conformément aux dispositions prévues à cet effet par la législation en vigueur ».

L'article R.2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un montant forfaitaire annuel maximum en fonction de la population de la commune, la collectivité devant en fixer le montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la redevance comme suit :

Population de la commune (RGP 2010) : 336

Valeur : 153 €

Indice cumulé de revalorisation pour 2013 : 1,2599

Montant maximal de la RODP pour 2013 : 193 €

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Salle socioculturelle – Demande de subvention à l'ADEME

Après avoir fait le point des travaux concernant la salle socioculturelle, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de rénover l'éclairage public aux abords de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une subvention auprès de l'ADEME pour aider au financement de ce projet, d'un montant HT de 7 200 €.
- PRECISE que cette opération est inscrite au budget 2013
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention
- PRECISE que les travaux ne débiteront qu'après réception de la notification des subventions

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Salle socioculturelle – contrat de maintenance poste de refoulement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de contrat de maintenance concernant les pompes d'assainissement de la salle socioculturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire un contrat avec les établissements GRESSIER & Fils
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JUIN 2013

Date de convocation : 24/06/2013

Date d'affichage : 02/07/2013

Nombre de conseillers :

En exercice	:	11
Présents	:	08
Procuration	:	02
Votant	:	10

L'an deux mil treize, le vingt huit juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame SCHMITT Lucienne, Maire.

Etaient présents : DUMET Gérard - THISSE Jean-Claude - ETIENNE Gilles
LEQUY Norbert - BARBIER Sylvain
SPINELLI Claude - PIOT Philippe

Absents excusés : ROEDEL Françoise – VILLEMIN Marylin – BRIOT Jean-Paul

Absents non excusés : néant

Pouvoirs : ROEDEL Françoise à DUMET Gérard
VILLEMIN Marylin à SCHMITT Lucienne

OBJET : Pose menuiseries Mairie-Ecole : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de fourniture et pose de menuiseries à la mairie (fenêtres salle de réunion) et à l'école (portes WC).

Elle présente à l'assemblée le devis de l'entreprise CAPDOUZE pour un montant HT de 4 486.00 €, soit 5 365.26 € TTC.

Cette opération est inscrite au budget 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour aider au financement de ce projet.

VOTE : UNANIMITE

Exécutoire après envoi
En Préfecture le 02/07/2013
Et publication le 02/07/2013

Pour extrait conforme
Fait et délibéré le 28/06/2013
Le Maire
Lucienne SCHMITT

« Ont signé au registre les membres présents »